

L'ÉMIGRATION EN PAYS SONINKÉ

Francine KANE

Sociologue à l'IDEP

André LERICOLLAIS

Géographe à l'ORSTOM

Centre de Dakar

BP 1386, Dakar, Sénégal

RÉSUMÉ

L'émigration soninké vers la France prélève environ 1/3 de la population active masculine dans le pays d'origine et plus de la moitié des effectifs dans les classes jeunes.

Les émigrés envoient à leurs familles en moyenne 40 % de leurs salaires soit (en 1972) 200 000 F CFA par an.

Dans quel contexte et dans quelles circonstances une telle émigration s'est-elle développée ? Quels sont les effets des départs d'actifs et de l'afflux monétaire sur l'économie locale ? Quels en sont les conséquences sur la vie sociale ?

Introduction

La main-d'œuvre originaire d'Afrique Noire a pris une importance accrue ces dernières années, au sein des flux d'immigrants qui renforcent la population active française (1).

A. Dubresson, en s'appuyant sur des enquêtes réalisées dans l'ouest parisien décrit les types d'emploi occupés par ces immigrants (2). Dans le bilan qu'il dresse, il apparaît qu'au terme d'une médiocre expérience professionnelle, les travailleurs immigrants ne

(1) On pourra se reporter à l'étude de Souleymane Diarra, « Les travailleurs africains noirs en France ». *Bulletin de l'IFAN*, 1968, t. XXX, sér. B, n° 3, pp. 884-1004.

(2) A. Dubresson : voir article suivant.

ABSTRACT

The Soninke emigration toward France takes off about 1/3 of the active male population in the home area and over half of the manpower among the young.

The immigrants send to their families on an average 40 % of their wages i.e 200 000 CFA a year (1972 figures).

In what context and under what circumstances has such a type of migration developed ? How has local economy been modified by the absence of the active members and by the incoming money ? What are the consequences on social life ?

sont pas devenus la main-d'œuvre formée dont a besoin leur pays. Ils remplissent d'autant mieux leur rôle au sein de l'industrie française qu'ils demeurent cette main-d'œuvre non qualifiée, mobile, vulnérable.

Ces immigrants entretiennent des liens très étroits avec leur pays d'origine, ils y retournent, et en s'enfermant dans la vie communautaire des foyers, ils parviennent à épargner une part importante de leurs salaires pour leurs familles. L'émigration, dans le pays d'origine, a donc une importance considérable.

Les travailleurs venus d'Afrique Noire sont en majorité soninké — environ 70 % — les Toucouleur voisins constituent un autre contingent important — 15 % —. Ces deux ethnies peuplent une région qui fournit plus des 4/5 de l'effectif total.

Dans le pays d'origine et principalement dans la

région la plus touchée — le Pays soninké — il reste à mesurer l'ampleur des flux migratoires et l'importance du prélèvement au sein de la population active masculine ; à définir les circonstances et le contexte historiques qui ont conduit la population active de cette région du Sahel, et particulièrement celle-là en Afrique Noire, à prendre le chemin des banlieues industrielles de France où elle se transporte maintenant en masse.

L'émigration temporaire est devenue le seul horizon de toute cette région d'Afrique ; par l'ampleur qu'elle a prise et les effets qu'elle exerce en retour, elle atteint toutes les activités productrices, bouleverse les fondements de l'économie paysanne et impose des mutations brutales à la société rurale.

1. L'ampleur de l'émigration en pays soninké

L'ETHNIE SONINKÉ ET L'ÉMIGRATION VERS LA FRANCE

L'ethnie soninké compte environ 500 000 habitants, d'après les estimations les plus récentes (1). Elle peuple dans la zone sahélo-soudanienne, une région qui s'étire d'ouest en est, sur 800 km, depuis la moyenne Vallée du Sénégal jusqu'au Delta intérieur du Niger ; une région comprise entre l'important peuplement malinké-bambara au sud, et les Maures au nord, avec trois aires où ses habitants constituent la population dominante. C'est dans l'aire la plus occidentale qu'ont été effectuées les enquêtes, dans un arrondissement du département de Bakel, sur la rive sénégalaise du fleuve Sénégal (l'arrondissement d'Ololdou), à Bakel-ville, et dans le département de Sélibabi, sur la rive mauritanienne.

Le nombre des travailleurs immigrés en France, originaires d'Afrique Noire, est de l'ordre de 60 à 70 000 — d'après les estimations imprécises faites en 1972-73. Parmi ces travailleurs on compte 40 à 50 000 Soninké et environ 10 000 Toucouleur. Ces immigrés sont exclusivement des hommes en âge de travailler, c'est pourquoi les taux de migration qui seront calculés mettent en rapport le nombre d'émigrés et la population active masculine.

Cette catégorie comprend, dans les sociétés rurales soninké et toucouleur, 1/4 de la population, d'après les enquêtes démographiques portant sur la région (2),

(1) E. Pollet et G. Winter : La société soninké, Bruxelles, 1973.

(2) La moyenne vallée du Sénégal, PUF, Paris, 1960.

si on l'assimile aux classes d'âge comprises entre 15 et 60 ans.

Pour l'ensemble de l'ethnie soninké, la migration prélève, d'après les chiffres que nous avons retenus, entre 32 et 40 % de la population active masculine.

LES FLUX MIGRATOIRES DANS LA RÉGION DE SÉLIBABI-BAKEL

La population (Carte 1 h.t.)

Les divisions administratives étudiées recouvrent un territoire axé sur la partie amont de la moyenne vallée du Sénégal et peuplé, d'après les recensements de l'administration, de 67 432 habitants.

Département de Salibabi	44 208 hab.
Arrondissement d'Ololdou	18 724 hab.
Bakel-ville	4 500 hab.

Nous incluerons dans notre analyse les villages soninké situés le long du fleuve, en aval de la région étudiée, dans les départements de Matam, Maghama et Kaédi, soient 10 583 habitants.

L'ethnie soninké est dominante ; 52 000 habitants environ dont 35 000 résident dans les 35 villages riverains du fleuve, établis sur les bancs rocheux ou sur les bourrelets de berge, 15 000 répartis dans une vingtaine de villages, plus récents, situés le long des vallées affluentes de la rive droite, dans le département de Sélibabi ; enfin, il y a la petite ville de Bakel (4 500 habitants) constituée autour d'un noyau d'environ 2 000 Soninké, par des apports très hétérogènes.

Les Maures (environ 12 000 habitants) cultivent dans les vallées au N-E du département de Sélibabi. Ils se rattachent à des tribus établies, plus au nord, dans le département d'Ould-Yenji, dans le Sud et à la périphérie du massif de l'Assaba.

Les 13 000 Peul et Toucouleur, et les 1 000 Bambara se répartissent en de nombreux petits villages, situés à l'écart du fleuve, sur le plateau ou le long des vallées affluentes.

Le taux d'émigration

L'émigration touche surtout l'ethnie soninké. Dans cette population, les taux d'émigration vers la France sont élevés.

Cependant, pour l'ensemble de ces 50 276 Soninké, le taux d'émigration reste sensiblement inférieur au taux avancé pour l'ensemble ethnique (32 à 40 %). Les émigrés sont probablement sous-évalués mais

	Population totale	Emigrants en France	% de la population active masculine
Arrondissement d'Ololdou	15 687	1 452	38
Département de Sélibabi	24 006	1 307	21,8
Villages soninké des départements de Ma- tam, Kaédi, Magha- ma	10 583	953	36
	<u>50 276</u>	<u>3 712</u>	<u>29,6</u>

la population recensée par l'administration l'est aussi. C'est dans le département de Sélibabi que l'on rencontre une proportion d'émigrés nettement plus faible (21,8 %), les villages du nord du département étant relativement moins touchés que les villages riverains. L'opposition entre les deux secteurs est nette :

— pour les quelque 35 000 habitants des villages riverains, le taux d'émigration moyen, est d'environ 35 %, et dans aucun village le taux n'est inférieur à 25 % ; tandis que dans la vingtaine de villages soninké de la zone nord, le taux moyen d'émigration est de 16 % ; au niveau des villages, les taux sont très variables, ils vont de moins de 10 % jusqu'à plus de 50 %.

Les autres ethnies participent à ce courant d'émigration vers la France avec des taux plus élevés dans les villages de la rive gauche. Dans l'arrondissement d'Ololdou, les taux moyens dans la population peul et toucouleur sont de 22,9 % et 13,9 %. Ils sont du même ordre de grandeur pour les rares villages maures et bambara isolés au sein de ce peuplement : 18,2 % et 19,2 %. Le niveau atteint par l'émigration pour ces ethnies se rapproche de celui de la zone nord du Pays soninké.

Dans cette même population peul et toucouleur vivant au contact des villages soninké, plus en aval dans la vallée, on constate des taux plus faibles d'émigration vers la France : dans l'arrondissement de Sémé ils sont de :

- 10 % pour les Peul,
- 12 % pour les Toucouleur.

Le courant migratoire s'amenuise dans les divisions administratives situées plus en aval et sur la rive droite, mais touche davantage la population toucouleur :

	Toucouleur	Peul	Maure
Département de Sélibabi	6 %	1,6 %	1 %
Département de Maghama	8	2	1
Arrondissement de Kanel	8	3	—
Arrondissement d'Ourossogui ..	5	1	—

Dans toute cette partie de la vallée le taux d'émigration dans les villages soninké isolés dans la population toucouleur et peul est de 36 %. L'émigration y est aussi importante que dans les villages du pays soninké.

Les autres flux migratoires

Les populations de la région de Bakel-Sélibabi sont la source de flux migratoires orientés vers certains pays d'Afrique.

Les Soninké vont dans l'Afrique de l'Ouest (172 au total) et en Afrique centrale (77 au total) (1).

Si l'on exclut les flux migratoires qui se développent à l'intérieur du Sénégal et de la Mauritanie, ces courants sont modestes, moins de 5 % des hommes actifs. Ils sont la continuation des déplacements soninké, de toujours, à l'intérieur de l'Afrique avec une préférence marquée pour l'Afrique francophone. Les autres ethnies participent à ces mouvements migratoires avec des taux de migration faibles et légèrement inférieurs à ceux des Soninké.

Au total, toutes les ethnies sont touchées par l'émigration, et les destinations en sont multiples. Cependant, le courant principal prend naissance dans les villages soninké et aboutit en France :

sur 4 182 émigrants pour Ololdou et Sélibabi, 3 404 sont soninké,

sur 2 908 émigrants qui se rendent en France, 2 559 sont de cette ethnie.

LE PRÉLÈVEMENT DANS LA POPULATION ACTIVE

Le prélèvement dans la population active est très important dans les villages soninké. Les migrants sont des hommes le plus souvent célibataires, parfois mariés, mais qui, dans tous les cas, partent seuls.

(1) En Afrique de l'Ouest : 92 en Côte d'Ivoire, 35 au Mali, 21 en Gambie, 12 en Guinée, 7 en Haute-Volta, 4 en Sierra-Léone, 1 au Dahomey.

En Afrique Centrale : 52 au Zaïre, 21 au Congo-Brazzaville, 1 au Gabon, 3 en Centre-Afrique.

Population et migration

TABLEAU 1

Département de <i>Selibabi</i> (Mauritanie)											
Ethnie	Population	EMIGRANTS TEMPORAIRES								Total	%
		FR.	%	RIM	%	SN.	%	Autres	%		
Soninké	24 006	1 307	21,8	363	6	222	3,7	140	2,3	2 032	33,8
Maure*	11 724	30	1	150	5,1	180	6,1	20	0,7	380	12,9
Peul	6 317	25	1,6	3	0,2	27	1,7	2	0,1	57	3,6
Toucouleur	2 061	31	6	2	0,4	5	1	6	1,1	44	8,5
	44 108	1 393	12,6	518	4,7	434	3,9	168	1,5	2 513	22,7

* Dans la population maure, l'émigration est estimée ; l'enquête n'a touché que 4 fractions sur 14 (1 910 habitants sur 11 724).

TABLEAU 2

Arrondissement <i>D'Olodou</i> (Département de Bakel, Sénégal)							
Ethnie	Population	EMIGRANTS TEMPORAIRES				Total	%
		FR.	%	Autres	%		
Soninké	13 687	1 252	36,6	120	3,5	1 372	40,1
Maure	264	12	18,2	2	3	14	21,2
Peul	1 871	107	22,9	12	2,5	119	25,4
Toucouleur	2 897	96	13,2	11	1,5	107	14,7
Bambara	1 005	48	19,2	9	3,6	57	22,8
	19 724	1 515	32,4	154	3,3	1 669	35,6

L'âge au moment du premier départ a été observé sur un échantillon de 141 émigrants actuels, répartis dans des villages de la zone nord et du fleuve.

Les comportements se sont modifiés quand le mouvement migratoire a pris de l'ampleur. Il semble qu'avant 1960 on partait à tout âge, souvent à plus de 30 ans. Depuis cette date, l'émigration s'est concentrée sur les classes d'hommes jeunes, de 15 à 25 ans. Le prélèvement s'opère de plus en plus nettement sur les classes d'âge qui arrivent à l'âge de travailler ; les départs à 16, 17 et 18 ans deviennent habituels.

La différence entre les villages riverains et ceux du nord est nette.

Certains émigrants des villages du fleuve sont partis depuis plus de 20 ans, puis les départs se sont multipliés vers les années 1960 ; l'émigration s'est maintenue

à un niveau élevé jusqu'à maintenant, tandis que les villages du nord ne fournissent des émigrants que depuis 10 ans.

L'âge actuel des émigrants traduit cet échelonnement dans les départs et l'abaissement de l'âge au moment du premier départ.

Les départs qui se sont multipliés depuis 1960 ont touché des hommes très jeunes qui forment à présent le gros contingent d'une main-d'œuvre dont les âges s'échelonnent maintenant de 20 à 30 ans.

Les émigrants partis avant 1960 et ceux qui ont attendu un âge plus avancé pour partir ont actuellement entre 30 et 60 ans ; ils sont nombreux parmi les originaires des villages du fleuve. Enfin, il faut ajouter quelques vieux qui ne sont pas revenus vivre au pays.

Finalement, le prélèvement dans la population active masculine atteint et parfois dépasse le taux de 50 % dans certains villages. Ce sont les classes d'âge allant de 20 à 30 ans qui sont les plus touchées.

A Moudéri, village des bords du fleuve, sur les 30 hommes âgés de 25 ans, 27 sont en France. Des prélèvements dans les classes d'hommes jeunes atteignant des proportions de 80 % et plus, ne sont pas rares dans les villages du fleuve. Ce phénomène est nouveau ; à Golmi, autre village du fleuve, il n'y avait que 40 personnes en France en 1960 ; on en dénombre 220, à Paris seulement, en 1972.

Par conséquent, la majorité des actifs masculins des classes jeunes travaillent en France à présent, et le prélèvement s'opère systématiquement dès que les garçons atteignent l'âge de travailler.

Comment l'ethnie soninké a-t-elle pris cette orientation et pourquoi est-elle la seule à s'être lancée, à ce point, dans une migration d'une telle ampleur, alors qu'elle est l'une des plus continentales des 25 ethnies qui peuplent la zone sahélo-soudanienne de l'ouest-africain ?

2. Contexte historique, circonstances et modalités de l'émigration

Dans la vallée du Sénégal et en particulier dans le haut-fleuve, la domination coloniale s'est progressivement affirmée depuis le XVII^e siècle, en plusieurs phases qui correspondent à des degrés de soumission et d'affaiblissement de plus en plus marqués des sociétés africaines.

Quelques repères suffisent ici pour rappeler les étapes de cette évolution.

La pénétration française, d'abord pacifique au temps des traités, s'est traduite par :

— l'élimination des aristocraties rebelles au profit d'aristocraties alliées et soumises,

— la ruine du commerce transsaharien, pratiqué par des familles généralement nobles (1).

(1) L'importance du commerce soninké est un point controversé ; d'après E. Pollet et G. Winter, 1973 « La société soninké » Bruxelles. Ce commerce n'était pas essentiel puisque avec sa suppression « la société soninké a subsisté, sans doute moins riche qu'autrefois mais sans avoir dû réorganiser ses moyens de subsistance ».

— l'essor de la traite, notamment des esclaves et de la gomme, dont une couche d'intermédiaires autochtones tire bénéfice sur place tandis que le prélèvement d'une fraction de la population active, par la manière forte, désorganise la production. Avec la traite des esclaves commence l'« extraversion » des sociétés africaines (2). La région de Bakel et les pays en amont — le Galam — sont l'un des principaux points de vente.

A la fin du XIX^e siècle, les mouvements de résistance à la conquête coloniale, provoquent des déplacements de population qui affectent surtout l'ethnie toucouleur à l'époque d'El Hadj Omar et de son fils Ahmadou. Dans la région de Bakel, la révolte inspirée par Mamadou Lamine vers 1885, ne modifie guère la répartition géographique de la population ; même quand les troupes coloniales détruisent les villages pour la réprimer.

Pendant les premières décennies de la domination coloniale, avec la fin des guerres régionales, on assiste à une redistribution géographique de la population ; les populations paysannes refoulées sur la rive gauche du fleuve au temps des incursions des guerriers maures, se réinstallent sur la rive droite. Le phénomène prend une grande ampleur à cause de l'absence d'impôt dans les divisions administratives de la rive droite, sous contrôle militaire ; par la nécessité d'étendre les terrains de culture pour faire face à la pression démographique (3). Dans ce cadre, les scissions de villages et les fondations sont le moyen de résoudre des tensions et conflits entre familles dans les villages traditionnels.

La fin du XIX^e siècle est aussi marquée dans la vallée par une crise de l'économie de traite due au déclin du commerce de la gomme ; à une période où la population doit couvrir des dépenses monétaires créées et accrues du fait de domination coloniale. Vers 1860, le centre de gravité de la traite se déplace vers les campagnes du centre-ouest du Sénégal. L'extension considérable de la culture de l'arachide s'y fonde sur le travail d'une main-d'œuvre saisonnière fournie par les régions voisines. De nombreux jeunes Soninké se feront « navétanes ». Ils trouveront

(2) Les historiens, sociologues, anthropologues ne sont pas d'accord sur l'importance de l'esclavage domestique dans le mode de production antérieur à la pénétration coloniale.

(3) Les populations refoulées sur la rive gauche n'ont jamais complètement renoncé à cultiver leurs terrains sur la rive droite.

dans cette migration les ressources monétaires que l'économie locale fournit de moins en moins (1).

Le décret de 1905, relatif à la répression de la traite des esclaves, sera une mesure efficace pour dégager une partie importante de la force de travail de l'asservissement. En même temps qu'il affaiblira les familles nobles, il facilitera le recrutement des travailleurs saisonniers du Bassin arachidier (2).

La migration vers la France prend le relais des mouvements saisonniers après la deuxième guerre mondiale. Elle ne touche d'abord que l'ethnie soninké dans cette région. Elle atteint toute son ampleur vers 1960 quand survient la rupture de la fédération du Mali, qui freine les déplacements des « navétanes » de l'est (Bambara, Soninké...) vers le Sénégal.

Dans l'amorce du mouvement migratoire on a souvent souligné le rôle des « laptots » ; ces manœuvres africains employés sur les bateaux de la marine marchande qui assuraient le trafic local. A l'origine ils n'étaient embauchés que pour un an ou deux et ne devaient pas naviguer au-delà du banc d'Arguin sur la côte mauritanienne. Avec la guerre 1914-18, ces restrictions sont levées ; les hommes peuvent être engagés à vie et toucher tous les ports. On a vu dans les anciens navigateurs les précurseurs des travailleurs immigrés : le fait que les Mandjak soient aussi très nombreux en France — 10 à 15 % de la population originaire d'Afrique Noire — et qu'avec les Soninké (70 %) et les Toucouleur (plus de 10 %) ils étaient navigateurs, plaide en ce sens. Cependant cet argument n'explique, ni l'importance prise par l'émigration, ni l'avance Soninké sur les ethnies voisines présentes sur les bateaux (Wolof, Toucouleur). Il ne suffit pas, non plus, d'invoquer une prédisposition culturelle, même s'ils ont une longue habitude des voyages périlleux.

Pour comprendre l'importance du flux migratoire, il faut se référer au délaissement économique de la région de départ et aux besoins en main-d'œuvre, liés à l'expansion économique en France.

L'absence totale d'efforts de développement réduit l'économie soninké à la stagnation ; en plus du délaissement, la région, divisée entre 3 états — la Mauritanie le Sénégal et le Mali —, est excentrique par rapport aux métropoles urbaines de la côte — Dakar et Abidjan —. De ce fait les Soninké ne bénéficient guère,

dans ces capitales, des solidarités agissantes dans l'administration et dans les entreprises qui facilitent l'insertion en milieu urbain.

En France les décisions économiques, des années 1960, d'ouvrir les frontières à la main-d'œuvre étrangère provoquent l'accroissement de l'immigration, en particulier des flux venant d'Afrique Noire ; ces décisions sont en rapport avec la guerre d'Algérie qui gêne le recrutement des travailleurs venant d'Afrique du Nord.

Les immigrés originaires d'Afrique Noire, totalement déracinés, souvent venus dans la semi-clandestinité, endettés par les démarches et le coût du voyage, sont, dans cette situation, très vulnérables à l'exploitation.

En outre, pour ces immigrés, jeunes et célibataires, vivant sur un mode communautaire et d'entraide entassés dans les foyers, les charges sociales de l'employeur sont moins élevées que pour la main-d'œuvre française.

Enfin, implicitement, les entreprises recherchent le recrutement sur le mode ethnique. Les nouveaux employés étant introduits et « garantis » par leurs aînés déjà en place.

L'intérêt que trouvent les employeurs à embaucher cette main-d'œuvre, est bien le véritable moteur du mouvement migratoire.

Le passage en France pose de nombreux problèmes ; le premier étant le financement du voyage. Les 70 000 à 200 000 F CFA (en 1972) nécessaires sont généralement prêtés par des parents — frère, oncle, cousin — encore en France (3).

L'insertion en France rencontre des difficultés bien connues ; des travailleurs très jeunes lors de leur premier séjour, presque toujours illettrés, ne connaissant pas la langue française, ne peuvent s'établir dans les régions industrielles qu'en s'intégrant dans les collectivités immigrées, hébergées dans les foyers.

Le coût du transport et les obstacles frontaliers au voyage sont tels que l'immigrant ne peut faire venir sa famille. Dans un milieu totalement étranger, il est rare qu'il choisisse de sortir de la vie communautaire, pour tenter de se fixer dans la ville européenne en se coupant des siens. Dans ces conditions l'immigration

(1) Une autre source de revenu monétaire est le commerce ; les Soninké le pratiquaient un peu partout dans l'Ouest Africain.

(2) Il facilitera, par ailleurs, l'enrôlement des soldats dans l'armée française pendant la première guerre mondiale.

(3) Nous manquons d'une analyse approfondie sur la hiérarchie lignagère, notamment sur les fondements économiques des rapports d'autorité et du contrôle social qui s'exercent dans les communautés et villages soninké. Il semble que l'autorité des aînés se renforce au cours de la migration par le fait qu'ils financent le voyage, assurent l'hébergement, et souvent trouvent l'emploi.

ne peut qu'être temporaire, le retour au pays demeure l'objectif de l'immigrant ; ce qui explique l'importance de l'épargne.

En supportant des conditions de vie très dures, les travailleurs immigrés parviennent à épargner et à envoyer régulièrement au pays des sommes d'argent élevées. Il n'y a guère que la migration sur la France qui permette d'atteindre cet objectif ; les villes africaines sont marquées par le chômage, la rétribution est faible dans les régions de plantation en pays de forêt, les salaires sont bas dans les zones minières comme celles de Mauritanie, pour les emplois sans qualification. L'importance de l'afflux monétaire au pays d'origine a certainement renforcé le choix pour ce type de migration et favorisé son développement extraordinaire.

3. Les effets de l'émigration en pays soninké

La proportion élevée d'actifs émigrés et l'envoi régulier d'une partie du salaire se traduit par un afflux monétaire important dans le pays d'origine. La réflexion sur la fonction de cet argent rapatrié peut s'ordonner autour de 3 questions :

— Quelles sont les caractéristiques de la « prospérité » qui résulte des surplus rapatriés, aux dépens de conditions de vie décentes ?

— Quel est l'effet conjugué des départs d'actifs et de l'afflux monétaire sur le système économique, notamment sur les activités productives ?

— Enfin l'analyse ainsi orientée doit éclairer le problème de la maintenance ou du changement social (1)

L'AFFLUX MONÉTAIRE

Nous avons estimé pour 1972 à une moyenne de 4 000 FF (200 000 F CFA) par an et par travailleur actif, la somme expédiée à la famille (2), soit une

(1) Ces questions sont complexes, nous ne disposons pas d'études d'anthropologie économique, dans cette région, qui permettraient d'y répondre. Les études sur ce sujet sont ou trop vagues et générales ou n'analysent que des points particuliers ; elles sont toujours marquées par l'empirisme et par un manque d'intérêt pour les phénomènes de la production. L'analyse avancée ici se fonde sur des informations fragmentaires et des indications diverses recueillies au cours de tournées. L'importance du problème justifierait des enquêtes complémentaires et une analyse approfondie.

(2) Le détail des calculs effectués pour parvenir à ce résultat est indiqué dans le document IDEP n° ET/B/25/4.

épargne de l'ordre de 40 % d'un salaire de 870 FF/mois. Le montant des mandats envoyés dans les principales postes de la vallée provient pour l'essentiel, des travailleurs immigrés en France, et coïncide avec les effectifs d'immigrants soninké originaires des aires qu'elles desservent.

L'argent envoyé est dépensé pour couvrir les besoins de sécurité et de protection.

On achète les vivres de première nécessité qui se substituent aux productions traditionnelles. L'achat des aliments de base — riz, sucre, huile, farine de blé, arachide, poisson fumé, lait, café, thé, sel... — renvoie à l'extérieur, notamment en France, une partie de l'argent, directement pour les produits importés, et autrement par le biais des industries de transformation et des maisons de commerce, contrôlées par des capitaux étrangers.

Les vêtements, chaussures et objets ménagers sont aussi des produits manufacturés venus de l'extérieur.

L'amélioration de l'habitat est un poste de dépenses important. Les enquêtes réalisées en 1957/58, dans toute la vallée du Sénégal, montraient déjà clairement, qu'améliorer l'habitat était une des préoccupations de la population. En Pays soninké, on constate à présent que c'est l'un des effets les plus visibles de l'afflux monétaire (voir carte 2 *h.t.*) (3).

Les nouvelles maisons sont construites sur le modèle des anciennes, avec plusieurs pièces juxtaposées et un auvent ; les murs sont en béton ou en argile enduite de ciment, le toit est à double pans, en tôle ondulée. Ces maisons coûtent, en 1972, entre 200 000 et 500 000 F CFA. Elles sont très répandues dans les villages du fleuve, où l'envoi d'argent est ancien, et où de nombreux émigrés sont revenus. Dans les villages du nord les émigrés, jusqu'à présent, font refaire leur maison sur le mode traditionnel, en payant les maçons locaux. Le plus grand soin est apporté dans la construction et la décoration.

La thésaurisation (monnaie, or, bijoux, bétail) est le moyen de faire face aux difficultés imprévues : maladies, hospitalisation, achats de vivres en période de sécheresse...

(3) Les proportions d'habitations nouvelles portées sur la carte ont été établies par un dénombrement sur des photos aériennes prises en octobre 1973. Chaque maison compte 3 à 4 pièces qui abritent 2 à 4 habitants en moyenne. On a considéré qu'il y avait 10 personnes par maison, et les taux retenus sont la proportion de la population vivant dans les nouvelles maisons, par rapport à la population totale.

Les échanges matrimoniaux sont monétarisés et perturbés du fait de l'afflux d'argent. On a souvent stigmatisé l'emploi irrationnel et inefficace de l'argent dans la dot ; en fait, elle est, dans cette région, de l'ordre de 100 000 F CFA, ce qui représente environ 2 mois de travail pour l'émigré. Ce coût est supportable pour lui, par contre il ne l'est pas pour les paysans non-émigrés.

L'argent est un moyen de promotion.

Le bétail, le matériel agricole (souvent peu adapté) les bijoux représentent des biens de prestige. L'épargne collective s'oriente, le plus souvent, dans la construction des mosquées ; on peut les considérer comme des biens culturels, mais, elles sont aussi une manifestation de prestige au niveau du village.

Les investissements dans le commerce ou les moyens de transports, qui remplissent une fonction vitale dans cette région, sont plus lucratifs.

Enfin, une partie importante de l'argent est placé ailleurs. D'après des enquêtes en cours (1) les Soninké investissent, dans les quartiers de Dakar, dans les espaces non construits, sur les terres des villages lébou. Dans le quartier de Fass-Delorme, ils ont pratiquement accaparé toutes les parcelles libres à haut prix ; 2 000 F CFA le m² soit 800 000 à 1 500 000 F CFA la parcelle. Ce sont de jeunes chefs de ménage qui achètent ; le financement provient de la France, pour la plus grande part. Sur ces terrains sont construites des « casernes » locatives — 10 pièces de 3 m sur 3 m — rapportant 20 à 30 000 F CFA par mois. Elles sont louées à de jeunes migrants qui se regroupent par classe d'âge. Il semble que ce transfert de l'argent rapatrié vers l'investissement immobilier, hors du pays d'origine, prenne de l'ampleur.

Enfin, il faut rappeler que l'argent des émigrés finance l'émigration. Il assure la continuité et le développement du flux migratoire.

LA RÉGRESSION DES ACTIVITÉS PRODUCTRICES

L'émigration exerce un effet dépressif sur l'artisanat. La consommation s'oriente vers les produits importés qui envahissent le marché non protégé, et couvrent une demande nouvelle, à laquelle les artisans locaux n'ont pu s'adapter. Les plus touchés sont les tisserands et les cordonniers concurrencés par les tissages et chaussures industriels. Les bijoutiers et les menuisiers subissent aussi la concurrence de l'industrie moderne

pour les bijoux, les articles ménagers et le mobilier. En conséquence, le savoir technique traditionnel risque de se perdre.

Par ailleurs l'artisanat n'a guère la possibilité de se reconverter dans des activités annexes que ferait naître le développement agricole (mécaniciens, charrons, bourreliers...) en effet, le prélèvement considérable dans les forces vives atteint en premier lieu les activités et la production agricoles.

L'agriculture soninké est traditionnellement céréalière ; les mils, sorghos, maïs, riz, couvrent l'essentiel des champs cultivés. Les paysans sèment diverses variétés de ces céréales, en fonction des conditions édaphiques, pluviométriques, et de la situation topographique.

La saison des cultures commence avant l'hivernage (qui dure de juin à octobre) et se prolonge en début de saison sèche. Le calendrier agricole comprend des pointes d'activité intense et soutenue, entre des périodes où la tâche est moins pressante.

En dépit d'une stratification sociale toujours très marquée, toute la population adulte participe aux travaux agricoles. Les hommes et les femmes effectuent ensemble certains travaux, tandis que d'autres sont réservés à l'un ou l'autre sexe. En avril et mai, les champs sont préparés ; ce sont les hommes qui défrichent, ratissent, brûlent, mettent les clôtures en travaillant une partie de la journée seulement. Les semis sont pratiqués juste avant, et après les premières pluies ; hommes, femmes et enfants, s'y consacrent et réalisent ce travail dans les meilleurs délais. Les travaux les plus lourds viennent ensuite ; ce sont les premiers binages et sarclages, qui coïncident souvent avec les grosses pluies et la croissance rapide des plantes adventices. C'est pour l'entretien des cultures, au début de leur cycle, que l'on assure la production. Les hommes exécutent la plus grande partie de ces travaux. Les 2^e et 3^e binages sont plus étalés et moins exigeants en travail. Hommes et femmes coopèrent pour la récolte des mils, sorghos et maïs. Les femmes procèdent à tous les travaux de riziculture : semis en juin, puis les clôtures, binages, sarclages pendant l'hivernage ; enfin la récolte et le transport des calabasses d'épis jusqu'à la maison.

Les femmes, qui prennent part aux travaux agricoles, ont, en plus, la charge des travaux domestiques : cuisine, cueillette des condiments, puisage de l'eau, soins aux jeunes enfants, nettoyage de l'habitation, lessive, etc. Il est significatif que le lundi, jour de repos en hivernage, soit consacré, pour les femmes, à la lessive.

(1) Marc Vernière, 1974 : article en préparation.

L'agriculture en Pays soninké exige donc, une activité prolongée qui couvre les 3/4 de l'année, d'avril à janvier, un travail soutenu en début d'hivernage, et une participation des femmes, pour qui toutes les tâches domestiques s'ajoutent aux travaux des champs.

Ceci étant, le prélèvement d'une proportion élevée d'hommes actifs pendant la saison agricole laisse la population des villages surchargée de travail et dans l'incapacité d'entretenir convenablement les cultures, en début d'hivernage.

Pour maintenir la production agricole, elle a souvent recours à une main-d'œuvre saisonnière fournie par les ethnies voisines — les Bambara notamment —.

Les saisonniers vivent parfois regroupés à 4 ou 5 chez un employeur qui les loge et les nourrit. Ils lui doivent 3 jours de travail par semaine, les autres journées de travail sont payées 250 ou 300 F CFA (en 1972/73), quand ils trouvent à s'employer (1), le niveau de l'emploi est fonction des pluies et des travaux à réaliser dans les champs. En dehors des 3 jours, dus pour l'hébergement, les saisonniers peuvent se louer dans d'autres maisons. Certains restent dans les villages pendant la saison sèche. On ne les trouve que dans les villages soninké ; ils sont absents des villages peul, toucouleur et maures même quand l'émigration vers la France y est importante.

L'effet dépressif, sur la production agricole, que l'on pouvait redouter, est en partie compensé par l'exploitation de cette main-d'œuvre ; ceci est très net dans les villages de la zone nord.

	Saisonniers	Emigrants
Agouénit	54	85
Artemou	22	33
Baediam	7	13
Hamdalaye.....	9	9
Samba-Kandyi	8	13
Testaya	13	15

Dans les gros villages de la vallée, les saisonniers sont moins nombreux, comparés aux émigrants. Ce sont dans les villages les plus récemment touchés par l'émigration, et où la terre ne manque pas, que le remplacement est le mieux assuré et que l'on parvient à maintenir la production vivrière. Les travailleurs

(1) Il existe un autre type de contrat, plus rare, où le travailleur agricole cultive pour son compte pendant les 3 jours qui lui restent.

agricoles saisonniers, qui sont une substitution à la force de travail émigrée, représentent une nouvelle forme de la division du travail qui substitue le travail salarié au travail servile de la société traditionnelle. Ainsi, à Sélibabi, le nombre très élevé de saisonniers — il en a été dénombré 276 — dépasse de loin celui des émigrants — 102. Ils produisent les excédents de céréales qui alimentent encore, en année normale, le commerce avec les Maures.

Le bilan, au niveau régional se solde vraisemblablement par une régression des surfaces cultivées et de la production agricole, surtout marquée dans les villages du fleuve.

L'argent des émigrés intervient surtout pour rétribuer la main-d'œuvre saisonnière, et ne favorise guère la modernisation de l'agriculture. Les émigrés font acheter du bétail mais l'élevage n'est pas vraiment associé à l'agriculture ; c'est sous l'angle de la thésaurisation et de la consommation que ce fait a le plus d'importance. L'afflux monétaire, même s'il se reconvertit parfois en matériel agricole, ne se traduit pas par un développement agricole qui pourrait se fonder sur des techniques culturelles et des aménagements nouveaux. Comment pourrait-il en être ainsi, quand la véritable force de travail du pays se dépense ailleurs ?

En plus de cette dégradation de l'agriculture on assiste à un accroissement de la consommation des produits vivriers importés ; l'économie se fonde de moins en moins sur la production locale pour devenir dépendante de l'extérieur. La production agricole locale devient de plus en plus marginale, dans le cadre de l'intégration de cette région à l'économie française.

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉMIGRATION SUR LA STRATIFICATION SOCIALE

Plusieurs monographies montrent que les immigrés en France proviennent de toutes les catégories sociales de la population soninké. Il semble que les captifs émigrent un peu plus que les nobles et les gens de caste. Il reste que les serviteurs et leurs maîtres émigrent ensemble et doivent affronter les mêmes problèmes. Il est remarquable, qu'au moment du retour au pays, chacun reprenne son rang et sa place, à l'exception d'une minorité qui parvient à s'enrichir et dispose d'une puissance nouvelle.

Il est intéressant de s'arrêter sur la composition de cette minorité, pour comprendre comment elle s'articule avec l'ordre traditionnel.

Elle comprend des notables qui manifestent leur aisance par l'emploi d'une domesticité mauresque (1) et la disposition de vivres en toutes circonstances, même pendant la sécheresse. Leur dynamisme social se manifeste dans le sens des alliances, en particulier avec les autorités administratives, par l'habileté à maintenir les relations d'allégeance traditionnelles ; leurs serviteurs, même émigrés, continuent d'apporter des cadeaux en nature et en espèce.

Les quelques commerçants et transporteurs qui ont su créer le service de distribution des marchandises importées, sont originaires de toutes les castes. Il en est de même pour la spéculation immobilière à Dakar. Les usuriers enfin, exercent rarement cette activité de façon exclusive, ils sont le plus souvent déjà commerçants.

A ces nouveaux riches, il faut adjoindre les marabouts et les cadres locaux qui « couvrent » l'immigration de leurs services et en tirent des revenus substantiels.

Tous ces gens, dans la perspective d'un aménagement de la vallée du fleuve Sénégal, sont bien placés pour tenter de spéculer sur les valeurs foncières, qui jusqu'à présent sont encore gelées par la propriété lignagère. Des tentatives pour la contester existent à l'intérieur du cadre lignager ; elles portent sur les terrains de cultures les plus riches (les terres de *Walo*) ou les terrains d'habitation.

Conclusion

Le courant migratoire, qui tend à prélever toute la force de travail masculine, est trop récent, à ce niveau, pour que nous puissions en mesurer tous les effets.

La « prospérité » créée par l'afflux monétaire se traduit par l'accroissement spectaculaire de la consommation des produits importés. Il est douteux qu'elle puisse être la base d'un développement régional, même si elle a pour conséquence l'émergence d'une catégorie de notables aisés.

Il y a bien velléités pour moderniser l'agriculture, mais nous n'avons pas rencontré de réalisation et de

changement important. Sans doute, les initiatives locales se trouvent-elles bloquées, en l'absence d'une infrastructure et d'aménagements régionaux reliés aux projets de mise en valeur de toute la vallée. Ces initiatives apparaissent inadaptées et incohérentes face aux conditions créées par la crue qui se manifeste, à Bakel, par une élévation maximale du niveau du fleuve, de quelque 13 m par rapport à l'étiage. La maîtrise d'une telle masse d'eau et la protection des terrains submergés supposent la construction de digues et d'ouvrages importants.

La régression des activités productives, causée par le départ massif des actifs, est cependant limitée par l'emploi de travailleurs agricoles fournis par les ethnies voisines. Dans ces conditions, l'exploitation systématique de leur travail dans l'agriculture locale permet la reproduction de la force de travail émigrée ; sans qu'il y ait développement d'un véritable capitalisme agraire avec appropriation privative du sol et accumulation du capital.

En outre, le retour au pays des travailleurs soninké, laisse sans utilisation aucune, le savoir technique acquis. Il est gelé, tout comme l'épargne, en l'absence de développement rural.

Enfin, le transfert de l'argent épargné, dans l'investissement immobilier en ville, ne fait qu'accentuer le délaissement économique du Pays soninké.

En conclusion, l'émigration soninké en France, qui s'est développée au terme de la période coloniale, et tous les effets que nous en avons constatés, sont bien les marques d'une emprise renforcée du mode de production capitaliste sur les hommes et l'économie de la région ; elle a pour fonction, dans le cadre de cette intégration, de produire une force de travail qui est exploitée en France.

Cependant, les prélèvements sont tels, depuis plusieurs années, qu'il est peu probable que la situation se normalise ainsi. En outre, il faut souligner que le devenir de la migration est fonction des besoins du pays d'accueil ; il peut, unilatéralement, provoquer une rupture qui ne manquerait pas d'avoir des effets immédiats catastrophiques en Pays soninké.

(1) Maures ayant le statut de serviteurs.